

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 22 janvier 2026

Absent et excusé : CEUNINCK Vincent

La séance est ouverte à 18 h 00.

1. Informations

Néant

2. Tutelle

a) Approbation des règlements-redevances

Le Conseil communal est informé que la tutelle a approuvé le 5 décembre 2025 les délibérations du Conseil communal du 23 octobre 2025 votant les règlements-taxes suivants pour les exercices 2026-2031 :

<u>Objet de la taxe</u>
Taxe de séjour
Taxe sur la force motrice
Taxe sur les commerces de nuit (dits night shops)
Taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique
Taxe sur la demande de changement de nom
Taxe sur les agences bancaires
Taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux
Taxe sur les cannabis shops
Taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés
Taxe indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés
Taxe sur les enseignes et publicités assimilées
Taxe sur l'inhumation des cercueils et des urnes et sur la dispersion des cendres
Taxe sur les parcelles non bâties en bordure d'une voie publique suffisamment équipée
Taxe sur les secondes résidences
Taxe sur les réservoirs fixes exploités à des fins commerciales ou industrielles
Taxe sur les véhicules isolés abandonnés

*** Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés** : à l'exception de l'article 8.

*** Taxe sur les panneaux publicitaires** : à l'exception de la phrase « au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition » contenue à l'article 2

A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que l'article 8 concerne la procédure de recouvrement à suivre en cas de non-paiement. Cela n'a pas d'incidence sur la taxe elle-même.

- b) Entrée en vigueur des règlements votés par le Conseil communal du 6 novembre 2025 pour l'exercice 2026

Le Conseil communal est informé que la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices, et la redevance sur la délivrance de sacs poubelle votées par le Conseil communal du 6 novembre 2025 sont entrées en vigueur le 16 décembre 2025 par expiration du délai de tutelle.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Finances communales

- a) Situation de caisse du 1^{er} trimestre 2025 : prise d'acte ;

Conformément à l'article L1124-42 §1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil le PV de la vérification de caisse communale du 1^{er} trimestre 2025 qui a eu lieu le 06 janvier 2026.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 6.833.764,69 €

- b) Situation de caisse du second trimestre 2025 : prise d'acte ;

Conformément à l'article L1124-42 §1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil le PV de la vérification de caisse communale du 2^e trimestre 2025 qui a eu lieu le 06 janvier 2026.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 4.778.809,20€

- c) Situation de caisse du troisième trimestre 2025 : prise d'acte.

Conformément à l'article L1124-42 §1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil le PV de la vérification de caisse communale du 3^e trimestre 2025 qui a eu lieu le 06 janvier 2026.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 4.948.254,41€

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Travaux

Rénovation énergétique du complexe Willy Mahieu - convention pour une mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur BOCQUILLON précise que la Ville d'Antoing a obtenu une subvention dans le cadre de l'appel à projets UREBA Exceptionnel 2022 vague 2 d'un montant de 337.214,18 € pour la

rénovation énergétique du complexe Willy Mahieu à Antoing (remplacement des menuiseries extérieures, isolation des murs et de la toiture, installation d'un système de ventilation). Il est proposé de confier la mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage à IPALLE, en application de l'exception « in-house » (art.30 de la loi du 17 juin 2016).

Le calcul des honoraires de la mission de base est défini comme suit :

- Études préalables : 2.168,00 € hors TVA ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 2,50 % du montant des travaux ;
- Étude de base : 9,00 % du montant des travaux ;
- Permis d'urbanisme : 1,00 % du montant des travaux le cas échéant ;
- Suivi de chantier : 2,50 % du montant des travaux ;
- Missions complémentaires :
 - Études spécifiques : somme à justifier de 4.000,00 € hors TVA ;
 - Assistance juridique : somme à justifier de 1.000,00 € hors TVA.

A ce stade, l'estimation des travaux est de 583.420,00 € hors TVA.

Pour accord du Conseil communal.

Monsieur VERSCHEURE précise, qu'en fonction de l'estimation, on en serait à 92.000 € d'honoraires pour IPALLE et donc à un montant global d'environ de 700.000 € pour l'étude et les travaux. Le Groupe GO, en général, est favorable aux rénovations de bâtiments dans le but de faire des économies énergétiques. Même s'il faut souvent attendre très longtemps pour en voir le résultat dans les factures. Mais, dans le cas des installations du complexe Willy Mahieu il faut bien y réfléchir, sachant que certains clubs vont sans doute déménager du stade. En effet, on rénove une salle à Péronnes. La majorité a confirmé la construction d'une nouvelle salle pour le tennis, le padel, etc. Certains clubs vont déménager, peut-être le ping-pong, on ne le sait pas encore. Mais il faut regarder le bâtiment lui-même. On a déjà remplacé le chauffage début 2025. C'est un chauffage qui avait été installé en 2010. Est-ce que ce bâtiment se prête à une rénovation énergétique ? Il faudra certainement tout refaire : la rénovation par le sol, par la toiture, par les châssis à remplacer sans doute. Parfois, il faut se poser la question s'il ne vaut mieux pas démolir tout en partie que de rénover. Le président rappelle que ce projet a été retenu dans UREBA 2022. Il faut que, pour le moment, les subsides pour les constructions de bâtiments deviennent une denrée rare. Ce qui a poussé à introduire le dossier pour les clubs qui sont là, c'est tout simplement parce que le site est quasiment exploité H24, 7 jours sur 7. Il y a quand même beaucoup de jeunes qui le fréquentent. L'école de football, c'est déjà plus de 400 enfants. Il y a des clubs sportifs qui sont présents comme le karaté ou l'aérobic. D'autres devraient bientôt le rejoindre par suite des départs de certains. Ce bâtiment est donc très occupé pour le moment. Il y a de grosses dépenses énergétiques qui impactent quand même pas mal les finances des clubs sur place. Vu le taux d'occupation, il paraissait opportun de pouvoir obtenir des subsides pour sa rénovation. Construire un bâtiment comme celui-là coûtera bien plus que le montant estimé de 583.420 €. Monsieur VERSCHEURE précise qu'il ne demande pas sa démolition complète mais la structure qu'il faut refaire entièrement. La rénovation énergétique de la buvette impose de tout refaire. Le Président que c'est IPALLE qui a fait le calcul et répète que construire un tel bâtiment avec une telle superficie à l'état neuf coûtera bien plus que 583.000 €, et sans subsides. Par ailleurs, dans le montant des travaux de 583.000 €, il y a 337.214,88 € de subsidiation. Comme pour les dossiers du centre de lecture publique, du foyer socio-culturel et de l'école de Péronnes, IPALLE a chiffré le montant des travaux. Monsieur VERSCHEURE précise qu'il faut encore y ajouter les frais pour le remplacement des pylônes d'éclairage. Le Président confirme que les crédits sont prévus au budget 2026. Monsieur VERSCHEURE ajoute que, lorsqu'on a construit la tribune, elle avait été prééquipée pour être couverte. On ne l'a pas fait, mais un jour, ça va retomber sur la table aussi. Le Président précise

qu'il faudra voir la fréquentation. En deuxième provinciale, il y avait plus de gens qui venaient au stade qu'en première provinciale. A certains endroits, des emplacements sont en effet prévus pour installer des supports qui permettraient de soutenir une toiture. Mais, pour le moment, ce n'est pas un investissement prioritaire au niveau des sports. On va s'atteler d'abord à l'éclairage qui est une priorité absolue. Ensuite, on verra un peu ce qui sera possible de faire. Mais c'est une chose à la fois. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que ce bâtiment est un ancien RTG et pas un bâtiment en dur. Il ne sert à rien de rénover des bâtiments qui ne vont jamais atteindre des performances énergétiques optimales, de manière générale. On sait que les bâtiments du centre-ville, par exemple, de la Crinquaine, n'atteindront que difficilement un PEB à B ou C, A on peut l'oublier. On n'y arrivera jamais parce que ces bâtiments sont tels qu'il faudrait, à la limite, refaire une enveloppe complète. Et le problème du stade, c'est ça, c'est un bâtiment qui a plus de 60 ans. On a refait les châssis de la buvette du foot, mais l'ossature n'est pas bonne et ne le sera jamais. On est d'accord qu'on est face à un dilemme à savoir se dire : on remet de l'argent dans un bâtiment qui ne va jamais répondre à nos besoins au niveau énergétique, en sachant qu'on n'a pas les moyens d'en construire un nouveau. On en est tous conscients, mais ça reste quand même de l'argent public qu'on injecte. C'est un emplâtre sur une jambe de bois. On l'a fait à la maison de repos, on l'a fait dans d'autres bâtiments, on va le faire au foyer culturel, ce sont des millions qu'on injecte. A un moment donné, on aimerait avoir des chiffres. Savoir que tel bâtiment, rénové il y a 10 ans, voici où on en est aujourd'hui, au niveau des économies au niveau énergétique. Ça ne se ressent pas dans la comptabilité aujourd'hui, mais voilà. Monsieur VIVIER signale que le bâtiment occupé par l'aviron est également du RTG. Il est en fin de vie, on ne peut plus vivre dedans, on ne peut plus mettre de gaz, on ne peut plus rentrer dans le bâtiment, il sera rasé parce qu'il n'y a plus moyen de le garder. La piscine de l'Adeps a été fermée en 2009. Il y a encore 3 bâtiments qui vivent mais consomment 8000 litres de mazout tous les deux mois parce qu'on doit le maintenir pour 2-3 personnes qui travaillent dedans. Il faut espérer que le projet a été bien réfléchi car c'est du RTG peut-être même amianté. Monsieur DEGREMONT précise gérer, en tant que gestionnaire de chantier indépendant, un projet de rénovation de 55 biens énergétiques à Vieux-Genappe. Des bâtiments qui ont plus de 50, 60 voire 80 ans. Il y a des PEB à respecter, il y a des sondages qui sont faits pour pouvoir faire en sorte de bien comprendre les tenants et aboutissants afin de pouvoir y arriver. Ce bâtiment n'est certainement pas à l'optimum, mais IPALLE fera les études amiante, PEB ainsi que les sondages qui doivent être réalisés pour voir le type d'isolation qu'il y a déjà, comment on va devoir faire, comment on va devoir changer tout ce qui est la plomberie. Il n'y a pas que l'isolation, il n'y a pas que les châssis, il n'y a pas que la toiture, il y a aussi tout ce qui est énergie renouvelable, panneaux photovoltaïques ou encore pompe à chaleur. Toute cela atteindre une meilleure PEB. Monsieur DEGREMONT comprend les inquiétudes et elles sont légitimes mais une étude sera faite par IPALLE en tant que gestionnaire de chantier. En cours de chantier et à l'issue de celui-ci, des tests seront effectués pour vérifier la conformité énergétique des travaux effectués.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

5. Eco-pâturage

Convention de commodat pour occupation d'un terrain champs des Trieux à Péronnes (voir annexe).

Le Président précise qu'une convention de commodat est une convention gratuite qui porte sur la mise à disposition d'un bien, qui est temporelle avec une obligation de restitution en nature.

C'est l'emprunteur qui supporte l'usage normal et répond des dégradations potentielles. A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Président précise qu'il ne s'agit pas du même terrain que celui concédé à la Sprl Immo-Etape. Monsieur VIVIER signale que cette convention porte sur un terrain d'environ 80 ares. A Antoing, les terrains sont difficiles à trouver. Beaucoup de personnes cherchent des terrains pour leurs chevaux, etc. Beaucoup de personnes louent. Ici, c'est encore une fois une convention gratuite. La Bergerie de l'Orage, c'est très bien mais est-ce qu'il n'y avait pas de citoyen d'Antoing qui avait besoin d'un endroit comme ça pour ses chevaux ou pour d'autres choses ? On a remis en place le terrain de foot de Bruyelle mais il est déjà saturé pour les entraînements. Sur ce terrain, la buvette à gauche est toujours là. Peut-être plus acceptable, mais ce bâtiment est toujours là. Par contre, le terrain de football est toujours en état, sauf qu'on a mis des piquets au milieu pour les chevaux. Le terrain du fond est un peu un chancre. Il y a même des monts de cailloux qui viennent d'on ne sait où. Il y a un camion qui va se garer là au milieu du jeu de quilles. On a fait une route. L'extrait du plan parcellaire n'est plus du tout conforme à l'état actuel du terrain. Monsieur VIVIER ne sait pas comment les gens vont louer ce terrain tel qu'il est maintenant pour le remettre en état par rapport à ce qui est marqué dans la convention. Le plan parcellaire n'est pas juste. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise qu'un état des lieux sera fait avant la mise en location. Monsieur VIVIER signale que, sur la droite, il y a une espèce de prairie complètement abandonnée, pleine de déchets. Des saules têtards ont été coupés. On a mis un mont de fumier énorme au bout du terrain. Ça paraît un peu bizarre de louer toute cette parcelle-là dans l'état où elle est maintenant. Le Président signale que cette zone-là, à terme, devrait pouvoir accueillir une zone de convivialité dans le cadre du développement rural. Le projet va au-delà de l'éco-pâturage pour faire de l'écopastoralisme. On est encore un cran au-dessus en matière de bien-être animal, au niveau biodiversité et autres. Pour ce qui du terrain mis à disposition par bail emphytéotique, on va écrire au bailleur pour qu'il veille à l'entretien du site. Enfin, la convention de commodat étant à titre gratuit, on s'est adressé auprès d'un partenaire qui a quand même une certaine compétence en la matière, à savoir le PNPE. Et c'est le PNPE qui nous a orientés vers cette Asbl qui dispose d'un agrément. On a suivi l'avis et l'expertise du PNPE en la matière. Monsieur VIVIER signale que plein de gens sont à la recherche de terrains pour mettre leurs chevaux dans le coin et seraient prêts à louer ces 80 ares. Ce serait de l'argent qui rentrerait dans les caisses de la commune. Au lieu de cela, on le met à disposition gratuitement. Le Président précise que derrière cela, il y a une volonté de travailler sur la biodiversité. Et donc, le fait d'être en écopastoralisme, par exemple, c'est que tu vas avoir moins de moutons qu'en éco-pâturage. C'est la volonté, par rapport au site, de conserver la biodiversité et de ne pas en faire quelque chose qui soit juste de la pelouse rasée et occupée. En fait, c'est un choix vraiment lié à la biodiversité qu'on a fait en proposant ce commodat. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que c'est bien le PNPE qui a conseillé l'écopastoralisme. Par rapport au sentier qui permet de relier l'école à l'ancien canal là où se situait l'ancien camping, le Président précise qu'il a été demandé à la Région wallonne, dans le cadre de l'aménagement foncier, de remettre en état ce sentier. Monsieur VIVIER signale que mettre des moutons, comme dans les anciens fours à chaux, pour gérer des terrains compliqués à gérer, pas de problème. Ici, c'est un terrain qui aurait été facile à louer. Monsieur BONNET partage l'avis de Monsieur VIVIER et pense qu'effectivement, il aurait été intéressant de voir si des personnes habitant l'entité n'avaient pas envie de louer ce terrain. Evidemment, si on part sur de l'éco-pâturage, ça limite sans doute les personnes. Le commodat, c'est quelque chose d'assez technique. Sur le site délibération.be, il y avait exactement le même commodat. L'administration s'est sans doute inspirée de ce qui était déjà fait dans d'autres communes. C'est intéressant et c'est à cela que ça sert. Monsieur BONNET rappelle qu'il existe une agence au niveau de la Région wallonne à

savoir l'agence du foncier agricole Wallonne. L'appel à ses services est gratuit et elle aide les communes dans ce genre de démarches. A l'avenir, quand on a des parcelles qu'on souhaite mettre à disposition du public, il serait peut-être intéressant de passer par cette agence de la région Wallonne pour qu'elle puisse accompagner les communes comme les nôtres, où on est des communes de petite taille avec du personnel qui fait un excellent travail. Mais qui ne rédige probablement pas des commodats toutes les semaines.

Par 16 voix pour et 2 abstentions (Messieurs VINCENT MARTINEZ y LOPEZ et VIVIER), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose son point relatif à la Delta Zone d'Antoing :

«

- *Vu l'acquisition de la DELTA ZONE par IDETA*

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- *Quel est le projet actuel d'IDETA pour cette zone de 38 hectares ?*
- *Cet aménagement pourra-t-il prétendre à des subventions de la R.W. (voir annonce du GW / développement économique de WAPI) ?*
- *Quel type d'entreprises pourront prétendre à une parcelle ?*
- *Quel est le calendrier pour la mise en œuvre de ce zoning industriel ?*
- *Un comité d'accompagnement sera-t-il mis en place ?*
- *Qui va assurer la gestion des 6 hectares d'espace naturel à protéger ?*
- *IDETA avait émis le souhait d'étendre le zoning aux 8 hectares de terres agricoles situées dans le périmètre compris entre la N52 et la LGV. Qu'en est-il à ce jour ?*
- *Avant l'entame des travaux, des activités associatives pourront-elles se dérouler sur le site ? ».*

Le Président précise qu'une partie des réponses se situe dans la motion votée unanimement par le Conseil Communal. Par rapport au projet actuel d'IDETA, l'idée est d'assainir le site et d'y développer un parc d'activité économique, conformément à la motion du 19 juin dernier. Au niveau de l'aménagement et des subventions, l'investissement s'inscrit effectivement dans la stratégie d'aménagement de la Région wallonne, et une demande de subvention sera introduite dans ce cadre-là. IDETA espère être retenue mais on verra bien. Au niveau du type d'entreprise, c'est également précisé dans la motion, c'est plutôt des PME, de l'artisanat, etc. On a entendu le bruit d'un centre commercial, absolument pas et le Président se veut rassurant sur ce point. Dans la même motion, on avait prévu que les entreprises concernées devaient garantir un taux d'emploi de 15 à 20 emplois par hectare. Pour ce qui est du calendrier, avec la longueur des procédures administratives en matière d'aménagement de territoire, l'assainissement du site, l'obtention du permis, il faut compter les premiers coups de pelle vers les horizons 2029-2030. Pour ce qui est du comité d'accompagnement, IDETA va le faire comme il l'a déjà fait par le passé, travailler en étroite collaboration avec les autorités

concernées, en conformité avec les règlements en vigueur. Pour ce qui est de la gestion des 6 hectares d'espaces naturels protégés, IDETA a déjà d'autres zonings dans lesquels ils sont concernés par ce genre de problématiques. Dans ce cadre, le partenaire privilégié reste toujours le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut avec qui ça se passe super bien. Ce sera probablement le PNPE qui dispose de conventions de gestion pour d'autres parcs d'activité économique. Pour ce qui concerne les fameux 8 hectares, la zone ne fait pas partie du dossier actuel, elle ne fait même pas partie de la révision de plan de secteur, donc pour le moment, bien qu'elle puisse revêtir un certain intérêt économique, il n'y a pas d'intention de ce côté-là. Pour les activités associatives, IDETA avait renvoyé la balle vers la ville mais elle n'est pas propriétaire et n'a aucun souci à soutenir des activités sur le site. On l'a toujours fait et on le fera. La seule réponse qu'IDETA a donnée, c'est qu'ils sont OK, pour autant que ça ne contrarie pas le calendrier qui sera établi ultérieurement. Il n'y a pas de souci, et on sait que jusqu'en 2030, on pourra encore disposer du site pour nos associations. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ remercie le Président pour cette précision fort utile. Par rapport au 8 hectares, il se souvient de plans avec un rond-point en face de l'entrée actuelle, rond-point qui allait d'office empiéter sur la zone de 8 hectares. Par rapport à cela, il n'y a pas eu de discussion ultérieure. Pour le moment, ils sont vraiment sur le travail de redécoupage de la parcelle. Ils vont d'abord s'atteler à cela et on verra ensuite comment faire en matière d'accès. Comme pour Polaris, il y aura peut-être un sens de circulation mais pas nécessairement de giratoire. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise, qu'au niveau du Groupe GO, ils ont été plusieurs à se mobiliser depuis très longtemps sur ce dossier. On est demandeurs qu'on puisse nous tenir au courant de manière régulière par rapport à ce dossier. Il ne faudrait pas arriver avec un plan et des entreprises déjà implantées, parce que là, ça ne va pas aussi bien se passer. Le Président rappelle que c'est le conseil d'administration d'IDETA qui aura la main. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il peut être demandé à IDETA, dès qu'il y a une ébauche, de venir l'expliquer en séance du Conseil Communal. Monsieur VIVIER rappelle qu'un plan avait été présenté en CCATM il y a 7 ou 8 ans. Le Président précise, qu'à l'époque, on était sous la législation du CWATUP, désormais c'est le CoDT et les aménagements envisagés doivent être revus.

7. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point sur le fonctionnement du Conseil communal :

« On est un an post-élection, et donc il nous semble important au niveau du groupe GO de faire le point sur le fonctionnement de cette noble assemblée qu'est le Conseil communal. Nous, après un an, on a digéré les résultats. On s'est fait une raison. On a trouvé un rythme de travail. Il y a une structure, il y a un chef de groupe qui fait tourner la boutique. Quoi qu'on en pense, il parvient à collaborer avec l'ensemble du groupe. Il n'y a pas de tension. Tout va pour le mieux, chez nous en tout cas. On souhaitait aujourd'hui pouvoir revenir sur différentes choses qui, malheureusement, ne rendent pas le fonctionnement de ce Conseil communal des plus optimal. On va revenir quand même sur 2024. En 2024, on a eu quatre intervenants extérieurs. Au mois d'avril, c'était l'AIS. Au mois de mai, c'était la carrière rive droite. Au mois de juin, c'était le commissaire divisionnaire. Et en août, c'était Holcim qui venait nous présenter le projet Go4Zéro. Donc, quasiment tous les mois avant les élections, on avait un interlocuteur. On a tous bien compris pourquoi il y avait un invité lors de chaque Conseil communal. C'était l'occasion de mobiliser l'énergie et l'attention sur des points bien précis, nous reléguant au

second plan. Mais voilà, c'est de bon aloi. Ceci pour dire que depuis 2024, on n'a plus eu quasiment d'orateurs. En tout cas, très peu. Donc, il serait utile de réinviter de manière cyclique les partenaires. La police, je crois que c'est utile chaque année qu'on puisse avoir un retour du fonctionnement des services. Et qu'on puisse échanger librement autour de la table avec nos responsables. Ce serait intéressant qu'on puisse avoir, pas tous les ans, mais ne fût-ce qu'une fois tous les trois ans, des représentants de la zone de secours. Qu'on puisse échanger sur le fonctionnement de la zone de secours, sur la manière dont la zone de secours aborde à priori notre commune. On a des sites industriels bien précis. On a des risques précis. C'est parfois intéressant aussi qu'on puisse nous présenter un plan catastrophe, par exemple. En 25 ans, je n'ai jamais vu la SLHE, par exemple, venir en séance. Beaucoup de conseillers, moi le premier, n'avaient aucune information, aucun compte annuel. Je découvre ça car j'y siége maintenant et c'est fort intéressant. Je pense que, même chose, une fois tous les trois ans, ce serait intéressant qu'elle puisse venir expliquer quel est son job, sa mission, le nombre de logements qu'elle gère, comment elle les gère, comment elle les rénove. On est tous régulièrement interpellés par des locataires de ces logements sociaux. On est régulièrement interpellés par rapport à des bâtiments qui sont non occupés. Par rapport à Venniaux, les gens ne comprennent pas pourquoi ces bâtiments sont vides depuis très longtemps. Mais il y a des raisons qui motivent le fait que ces bâtiments sont abandonnés. C'est le terme aujourd'hui. Des solutions vont être trouvées, mais tout ça peut être expliqué et doit l'être. C'est la première chose, retrouvons cette culture de l'invitation de partenariats extérieurs et pas uniquement l'année qui précède les élections. Au niveau des envois de documents, on a atteint des sommets le mois passé avec les fameux PV de collègues qui nous sont parvenus le mercredi précédent le conseil, donc la veille à 13 heures. Ça pose plusieurs problèmes à savoir que les conseillers que nous sommes peuvent poser des questions orales et ces questions doivent être communiquées au collège pour le mercredi midi au plus tard. Et ces questions orales ne peuvent concerner que des thématiques remontant au plus tard au conseil communal précédent. Donc, en nous envoyant des PV de collègues et donc l'actualité du mois précédent à 13 heures, on ne sait plus l'utiliser car on est au-delà du délai. C'était exceptionnel. Ce n'était jamais arrivé. On les a souvent très tardivement, mais là, c'était vraiment abusé. Par rapport à ces PV de collègues, on en a déjà discuté. Je pensais qu'une solution serait trouvée, mais ce n'est toujours pas le cas. Mais même en l'envoyant le mercredi avant 13 heures, c'est 4 à 5 PV. C'est 50, 60, 70 voire 80 pages à lire. Ce n'est pas raisonnable de nous surcharger de travail en sachant qu'on a déjà tout le conseil communal à préparer. Au niveau de la plateforme, on a, en tant que conseiller communal, accès une plateforme dans laquelle se retrouvent les documents. J'ai déjà signalé à l'administration l'inefficacité de la plateforme à savoir que l'encodage est fait de manière qu'on ne puisse pas retrouver facilement un document. Il faut trouver une méthode. C'est simplement le classement qui doit être revu. Il faut mettre de l'ordre si on maintient cette plateforme en sachant aussi, on l'a déjà signalé, il y a d'autres plateformes qui sont majoritairement utilisées par les communes voisines, bien plus performantes. Il y a un point très positif, il faut le dire. C'est que au moins à Antoing, c'est vraiment un élément important, depuis très longtemps et aujourd'hui encore, vous nous communiquez les dates de conseils communaux bien à l'avance. Donc soyez-en remercié. J'entendais à Brunehaut hier qu'on leur signalait lundi dernier la date pour février. Mais donc voilà, quand c'est bien, il faut le dire. Il y a toujours un souci, il n'y a pas d'agenda centralisé et donc on s'est retrouvé, il y a quelques semaines, avec deux commissions le même jour le lundi. Chez GO, s'il n'y a pas de commission le lundi, on tient notre réunion de groupe. Si vous nous prévenez tardivement pour ces commissions, c'est compliqué de trouver un autre moment et deux commissions le même jour, c'est impossible. Surtout une commission « finances » qui prend par définition entre une heure et demie et deux

heures. Il y a moyen d'étaler ces commissions et surtout de les rendre plus nombreuses. On pourrait envisager sans problème une commission thématique avant chaque conseil qu'elle soit en lien ou non avec le conseil. Il faut tout même rappeler, bien qu'en général, cela se passe bien avec l'administration, mais il y a des documents pour lesquels c'est vraiment pénible de les obtenir. Je pense aux organigrammes, par exemple, qui est un outil essentiel au niveau de l'administration et pour le conseil. Après plusieurs réclamations, on l'a enfin obtenu il y a peu de temps mais on n'a pas celui de la crèche. On a reçu pour l'enseignement, on a reçu pour l'administration communale et également pour la MOC mais toujours pas la crèche. Ce n'est pas normal qu'on doive réclamer autant de fois un document aussi important. Et on est encore cool parce qu'il y a des délais théoriquement qui sont 30 jours pour ce genre de travail. Si on sait que des recherches vont mobiliser du monde, on ne va pas vous harceler pour les avoir dans le délai légal, mais là on parle quand même de plusieurs mois. Dernièrement, il a fallu que l'on demande à plusieurs reprises, les PV de Cocoba et l'analyse Cohezio. Quand il y a un dossier ouvert à charge du personnel communal, il faut aussi attendre que l'agent soit auditionné et donc c'est nous qui devons relancer l'administration pour savoir s'il l'a été ou pas. Il y a aussi des mails qui restent sans réponses. Mails adressés à l'administration mais aussi parfois au Bourgmestre comme pour les sapins de Noël dernièrement. J'y reviens une dernière fois, plusieurs d'entre nous ont bien morflé dans leur rôle de conseiller communal. On a eu des membres de la famille de conseillers communaux qui travaillent dans le privé, qui n'ont plus pu travailler pour l'administration communale parce que la commune a demandé qu'ils soient mis en retrait. Personnellement, j'ai plusieurs adresses mails, le boulot, le bidule, le machin, et vous devez utiliser la bonne adresse mail quand vous vous adressez à quelqu'un ou au minimum, modifier votre signature. Et parfois, vous envoyez depuis la mauvaise adresse ou avec la mauvaise signature. On a quand même un collègue conseiller communal, pour lequel la commune a appelé en disant « tiens vous savez que votre conseiller communal, à telle heure tel jour, il a envoyé un mail depuis le boulot ». On a tenté de faire limoger une personne, un conseiller communal occupant une fonction publique. Les pressions sur les activités commerciales. On a une réunion ici, on sort d'ici et on va dire à telle personne « tu sais tel conseiller, ton projet il n'est pas tellement pour » et du coup, problème en cascade, le parent de ce conseiller communal se retrouve avec une activité commerciale qui lui échappe parce que certains ont fait pression. Il y a quand même un an où ça se passe relativement bien, il y a eu quelques prises de bec en début de législature. On essaie que cela se déroule au mieux. Il faut voir ce qu'il se passe ailleurs. On n'est pas dans une opposition bête et méchante, on approuve 90 à 95 % des points qui nous ont soumis ici autour de la table. On vient avec des propositions et on essaie d'être constructifs. On voudrait vraiment que ces petites choses soient réglées pour les 5 années qu'il nous reste. »

Le Président reconnaît bien volontiers avoir omis de répondre au mail pour les sapins et d'autres petites choses mais il ne faut pas hésiter à passer un petit coup de fil. Son bureau est ouvert y compris pour les conseillers de l'opposition. Depuis 2024, on a fait quand même venir plusieurs intervenants extérieurs et autres. La police viendra effectivement nous voir à juste titre comme tous les ans. La SLHE peut être un partenaire intéressant, tout à fait d'accord avec l'idée et, en matière de sécurité, nous travaillons sur le PGUI, le plan d'urgence d'intervention dont la remise à jour est en cours. Une fois qu'il le sera, il passera devant vous et on aura le plaisir d'en discuter tous ensemble. De manière globale pour la transmission de tout ce qui est documents et autres, comme déjà lors d'autres conseils communaux, on réfléchit à la mise en place de divers moyens. Puisque c'est IMIO qui gère le site, il faudra passer par PLONE 6. Mais cela coûte 70.000 euros. Pour faire simple, PLONE 6, c'est un peu comme Android ou iOS. C'est ce qui nous permet en

fait de pouvoir, par après, bénéficier notamment de l'agenda et de ce genre de choses. C'est à l'étude mais ce sont des choses qui coûtent aussi qui passeront devant cette assemblée. De manière générale, on essaie de faire ce qu'on peut. L'administration reste humaine, le politique reste humain. On est quand même dans un conseil communal où l'ambiance est apaisée par rapport à d'autres endroits et dans lequel on sait se dire les choses même si parfois on n'est pas d'accord. En 2025, on a quand même fait plus de 10 commissions : finances 21 janvier, sports le 27 janvier, finances 15 mai, finances 16 juin, finances 20 octobre, sports 20 octobre, l'environnement 27 octobre, des CLDR aussi les 28 octobre et 4 novembre. Le Président rappelle, qu'en 2024, la majorité avait suivi l'opposition pour modifier le ROI de la Copaloc, on a accepté d'avoir un membre en plus pour que le Groupe GO puisse être présent, on n'était pas obligé. On est quand même à votre écoute et on essaie de collaborer avec l'opposition à diverses choses. Le dernier exemple en date, c'est de faire passer à 18h les conseils communaux. Il y a des choses qui se mettent en place, qui prennent un certain temps et qui continueront à se développer. Pour conclure, le Président pense que, de manière générale, ça se passe relativement bien.

Madame FARINEAU signale, qu'en parlant de commission, le Groupe GO avait une demande. C'était d'organiser les commissions finances si possible la semaine qui précède le conseil communal. Parce que, quand on a une commission finance le lundi, on n'a pas toujours les réponses à nos questions le soir même. Parfois le directeur financier doit chercher des éléments, c'est tout à fait compréhensible, mais on reçoit souvent les éléments assez tard et on n'a pas assez de temps pour analyser les réponses reçues. Entre le lundi et le jeudi, ça fait assez court. L'idéal, ce serait d'organiser les commissions finances le lundi de la semaine qui précède le conseil. On avait déjà fait le lundi de la semaine qui précède le conseil. Le Président et le Directeur Général précisent que 10 jours avant le Conseil, c'est impossible à tenir. Pour le personnel, c'est compliqué. On a réussi une fois à organiser la commission le jeudi d'avant mais plus ce n'est pas possible. C'est une commission qui est assez lourde, on est tous d'accord. On essaiera de mettre cela au jeudi d'avant. Madame FARINEAU signale, le lendemain de la dernière commission des finances du 16 décembre dernier, avoir transmis un constat. C'est que, quand on a des commissions, en tout cas des commissions finances, il n'y a pas de procès-verbal qui est établi. On n'a donc pas de traces officielles des débats, des positions exprimées. Et s'il y a un incident, on n'en a pas de traces. Cela pose un problème de bonne gouvernance. Dans son courrier, Madame FARINEAU avait demandé si, à l'avenir, les commissions ne pouvaient pas faire l'objet d'une consignation des débats. Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'article 51 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, qui précise que le secrétariat des commissions est assuré par le directeur général. Dans la réponse reçue, il n'y avait pas de retour par rapport à cette demande qu'elle réitère publiquement. Est-ce qu'on peut, dès à présent, dresser un PV des commissions ? Peut-être pas dans les détails, mais du moins, s'il y a un incident et que l'un des conseillers demande que celui-ci soit acté, ça soit le cas. Le Président rappelle que les commissions se tiennent à huis clos. Obtenir un PV de quelque chose qui ne peut de toute façon pas être communiqué ni au public, ni à la presse, ni à qui que ce soit d'autre, paraît un peu particulier. Lors de la commission environnement précédente, le Groupe GO avait proposé de passer à cinq ménages pour les déchets, proposition qui avait été retenue par tout le monde. On aurait pu jouer le jeu, un mauvais jeu et dire que le Groupe GO avait voté contre sa propre proposition. Cela se passe de manière générale correctement comme ça l'a toujours été. Le Président ne voit pas d'intérêt à la rédaction de ces procès-verbaux si ce n'est de surcharger le travail du directeur général qui en a largement assez. Il doit répondre à toutes les sollicitations, les PV de conseils. Ce n'est pas un secrétaire communal, c'est le boss de

l'administration, c'est le conseiller institutionnel du collège, c'est quelqu'un qui a aussi d'autres missions à remplir. En plus de cela, de manière générale, ça se passe relativement correctement. Madame FARINEAU convient que c'est le cas de manière générale, mais quand il y a un souci, il n'y a aucune trace et cela pose un problème. Le collège se passe aussi à huis clos et il y a des PV, ça pourrait être la même chose lorsqu'on a une commission. On ne va pas en faire un usage public mais, en cas de souci, c'est une preuve. Dans le ROI, on signale que c'est le directeur général qui tient le secrétariat des commissions, pourquoi le stipuler s'il n'y a pas de PV ? rien du tout ? On ne demande pas un PV dans les détails, mais du moins signaler quand il y a un incident car c'est quand même important. Madame FARINEAU signale, qu'il y a un an, le Groupe GO avait demandé une attribution d'adresse électronique officielle Ville d'Antoing parce que les conseillers communaux n'en avaient pas. Le 23 décembre, elle a reçu un mail lui communiquant une adresse et un mot de passe. Après avoir activé cette adresse, elle a constaté qu'elle était intitulée `conseiller1@antoing.net`. Elle a interrogé le directeur général qui lui a expliqué que cette adresse n'était pas nominative afin que l'administration puisse la conserver au-delà de la législature en cours, sans engendrer de frais liés à une suppression ou une réinscription ultérieure. Si elle comprend la logique administrative et financière qui justifie ce choix, elle aimerait connaître le coût réel d'une adresse électronique, car elle n'en a aucune idée. Mais, au-delà de l'aspect budgétaire, cette explication soulève une question en matière de RGPD. Même si elle n'est pas nominative, une adresse comme `conseiller1@antoing.net` devient une donnée à caractère personnel, dès lors qu'elle permet d'identifier une personne déterminée dans un contexte donné, en l'occurrence, le conseiller communal qui en est titulaire pendant la législature. Concrètement, pendant la législature, cette adresse est liée à une personne précise et après la législature, elle pourrait être liée à une autre personne. Cela crée un risque du point de vue du RGPD. Une adresse comme `conseiller1@antoing.net` peut théoriquement être réattribuée à un autre élu, mais sous des conditions très strictes. Pour être conforme au RGPD, l'administration devra au minimum supprimer ou anonymiser intégralement tous les anciens e-mails, les contacts, les signatures automatiques, les accès aux archives, etc. Il faudra informer clairement les correspondants qu'il y a eu un changement de titulaire de l'adresse. Et enfin, il faudra garantir que le nouveau titulaire de l'adresse n'aura jamais accès aux données personnelles de l'ancien conseiller. A défaut d'une telle garantie, la réattribution d'une même adresse viole l'article 5 du RGPD et l'article 32. Autrement dit, si cette pratique devait être maintenue, elle nécessiterait une procédure RGPD en béton et on y sera attentifs. C'est un premier point par rapport à l'adresse mail. Mais il y a aussi une incohérence de traitement entre les élus. L'argument d'économie serait recevable, tout à fait, si tous les élus avaient été traités de la même manière. Or, le Bourgmestre, les échevins et le président du CPAS disposent d'une adresse nominative alors que ces mandats sont tout aussi temporaires que les conseillers. Si la logique avait été poussée jusqu'au bout, on aurait des adresses comme `bourmestre@antoing.net`, `echevin1@antoing.net`, etc. Cela pose un problème parce qu'il n'y a pas de cohérence au niveau administratif. On y voit clairement une inégalité entre les mandataires. Ce n'est pas automatiquement illégal, mais c'est contestable. Et ça pose des questions au niveau de la bonne gouvernance, encore une fois. Personnellement, Madame FARINEAU a décidé de ne pas faire usage de cette adresse dans le cadre de son mandat. Parce qu'elle trouve essentiel, en tant qu'élue communale, de pouvoir s'identifier clairement et personnellement auprès des citoyens. Une adresse aussi impersonnelle, ça donne le sentiment d'une fonction réduite à un numéro, ce qui ne correspond pas à sa conception du mandat politique, ni à sa relation de proximité avec la population. Sans préjuger de ce que feront les autres conseillers concernés, elle estime que, par cette manœuvre, le Collège a voulu leur faire comprendre qu'ils étaient sur un siège éjectable. Mais il ne faut pas oublier que tous les élus autour de cette table sont concernés. A la

fin de la législature, tous les postes seront remis en jeu. Certains échevins ne siégeront peut-être plus, de nouveaux élus feront leur apparition, et qui sait, peut-être, un échevin deviendra bourgmestre. Les conseillers ne sont pas de simples numéros. Ce sont des représentants élus, tous légitimes et, majorité comme opposition, on a les mêmes droits. Par rapport à l'E-mail, le Président précise que la commune ne dispose pas d'un service informatique et travaille avec une société externe. Cette société, bien connue dans la région, est une boîte qui est largement sensibilisée au RGPD, et donc qui a quand même largement l'habitude de le faire. En ce qui concerne les adresses, celle du cabinet est cabinet@antoing.net. Les adresses du personnel sont Nominatives mais elles datent de nombreuses années. Quand la commune a commencé à être conseillée par cette société, on a commencé à utiliser des adresses non nominatives. Ce sera d'ailleurs plus facile pour le citoyen de taper l'adresse bourgmestre@antoing.net que gauthier.dudant@antoing.net. Pour le reste, c'est de la subjectivité. Quant au caractère éventuellement illégal, c'est un point de vue. Mais, à un moment donné, des adresses mails nous ont été demandées, on les a fournies. A titre personnel, le Président a eu une adresse professionnelle non-nominative que ce soit dans une étude notariale ou dans un groupe leuzois mais, après un certain temps, les gens savaient à qui ils s'adressaient en formulant cette adresse. Quant au respect du RGPD, nous faisons à une entreprise qui connaît la matière et saura faire le nécessaire. Donc, pas de souci de ce côté-là. Pour le reste c'est une opinion. Madame FARINEAU précise qu'on parle ici d'élus communaux et qu'il y a des différences de traitement entre les Conseillers communaux et le Collège communal. Et cela n'a pas de sens. Le nouveau Collège a reçu des adresses nominatives. La demande des adresses pour les conseillers est arrivée ultérieurement et, quand nous avons fait appel à Trustteam pour ce faire, c'est elle qui nous a conseillé de fonctionner comme tel. En commission sports, Monsieur BONNET a attiré notre attention sur l'utilisation d'adresses nominatives pour le personnel car l'agent traitant titulaire avait été remplacé momentanément et sa remplaçante utilisait l'adresse du titulaire. Par la suite, on a essayé d'anonymiser les nouvelles adresses et celle du cabinet en est un exemple. Madame FARINEAU signale que c'est l'exemple le plus clair d'un siège éjectable. Si des adresses nominatives ont été créées pour les échevins, il faut poursuivre dans le même sens pour les conseillers. On ne peut pas faire de différences entre les élus. Le Président signale que c'est un point de vue. Sur demande, des adresses ont été fournies et, si elles ne sont pas utilisées, c'est au choix de celui ou celle qui en dispose. Monsieur VIVIER précise que, lorsqu'un nouveau collaborateur entre à la commune, on lui donne une adresse nominative et pas un numéro. Ce n'est pas très honnête. A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Président précise que la plupart des conseillers utilisent leur adresse privée et c'est leur choix. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime que l'on a touché le fond avec ces adresses. Un an pour les avoir. Il précise avoir vérifié auprès des communes de Tournai, Péruwelz, Brunehaut ou encore Rumes. Toutes ces communes ont fourni des adresses mails à leurs conseillers communaux dans les semaines qui ont suivi l'installation du Conseil. Ici, c'est petit. Et comme dit au Directeur Général, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il n'utilisera pas non plus cette adresse. Heureusement, le ridicule ne tue pas. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que les PV de Collège continueront à être transmis une fois par mois. Ces PV sont consultables lorsqu'un conseiller vient consulter les dossiers. Il suffit d'en faire la demande au Directeur Général. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale avoir demandé, pour ce conseil-ci, de revoir l'ordre des points que le Groupe GO avait déposé. Ils sont envoyés dès qu'ils sont prêts car on pense que cela donne un délai supplémentaire à l'administration pour y répondre. Et cela a été refusé. Désormais, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ viendra déposer ces points dans la boîte aux lettres à l'aide d'un document plié et ce, le vendredi précédent le Conseil à 23h59. Ce

sera du travail supplémentaire pour l'administration puisqu'il faudra les retaper à la main et les transmettre à chaque conseiller communal avant le jeudi. Le but n'est pourtant pas d'embêter quiconque. Le Président précise qu'il y a une raison à ce refus et c'est qu'il y a un autre groupe d'opposition autour de la table et qu'il est logique que les points soient inscrits dans leur ordre d'arrivée. Si, entre les divers déposés par le Groupe GO, le Groupe CC en dépose un, comment justifier qu'un point déposé plus tard soit inscrit avant celui de ce dernier ? D'un point de vue démocratique, on inscrirait tous les points du Groupe GO avant ceux du Groupe CC qui serait donc chaque fois inscrit en dernier ? Ce ne serait pas correct. C'est un choix purement démocratique. Maintenant, s'il y a entente, pour le prochain conseil communal, que les points soient déposés dans l'ordre désiré. On a juste pris le critère objectif utilisé pour les questions orales. Celles-ci sont inscrites dans leur ordre d'arrivée tout simplement. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il déposera ses points le vendredi à 23h59. Comme pour les PV de Collège, c'est de la mauvaise foi. On ne va pas venir chaque semaine à la commune pour consulter le dernier PV de Collège. Monsieur BONNET estime que l'adresse mail est risible et précise qu'il ne l'utilisera pas non plus. Il compte cependant faire mieux et acheter un nom de domaine du genre antoing.be ou autre. Cela coûte 2,99 € par an. Il pourra ainsi disposer d'une adresse nominative avec ce nom de domaine. Comme l'expliquait Madame FARINEAU avec le RGPD, ça va coûter plus cher d'anonymiser tout que de supprimer l'adresse mail du conseiller en disant qu'on ne l'utilise plus, il n'est plus élu, on la met de côté. Monsieur BONNET précise qu'il achètera son nom de domaine et, si d'autres désirent se joindre à lui, ils seront les bienvenus. Au niveau de l'informatique et de la transmission des documents, si c'est bien l'intercommunale IMIO qui gère le site internet de la ville (ce que confirme le Président), ils ont plein de services et sont hyper compétents. Comme l'avait souligné Monsieur VIVIER lors d'un précédent Conseil Communal par rapport à la gestion électronique de documents, IMIO dispose d'une plateforme qui fonctionne super bien. La structure IMIO met en place plein de choses sur leur site internet. On voit qu'ils ont plein de services, à la fois pour les conseillers, pour le collège, pour l'administration, pour les citoyens. Puisqu'on est partenaire de cette intercommunale, il faudrait vraiment les faire venir, leur demander quels services ils pourraient mettre en place. Le Président précise que c'est pour cela qu'il avait parlé de PLONE 6. Pour pouvoir débloquent d'autres fonctionnalités pour le site internet mais c'est vrai aussi pour d'autres applications, on est obligé de migrer vers PLONE 6. Monsieur BONNET précise qu'IMIO dispose peut-être d'une plateforme similaire à celle utilisée aujourd'hui. On pourrait même faire des économies. 430 pouvoirs locaux utilisent la plateforme d'IMIO en Wallonie. Donc, ils ont fait leur preuve. Puisqu'on est partenaire, il faut les solliciter à 100% sur ce qu'ils peuvent mettre en place pour faciliter le travail.

Monsieur VIVIER revient sur le sujet des PV de commission. Puisqu'il est inscrit dans le R.O.I. que le secrétariat est assuré par le Directeur Général, cela doit être appliqué sinon il faut le modifier. Le Président en prend bonne note et le Collège en discutera.

8. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose son point relatif à la situation de la gare d'Antoing :

« La gare d'Antoing a été en grande partie désaffectée par la SNCB.

La majeure partie des locaux sont aujourd'hui loués par l'administration communale et mis à la disposition de tiers.

Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :

- *La salle d'attente pour les voyageurs de la SNCB n'est toujours pas accessible. Cela n'a pas évolué depuis près de deux ans.
On nous parlait d'une commande de gâchette automatique qui tarde.
Qu'en est-il à ce jour ?
Quand les utilisateurs de la gare pourront-ils enfin bénéficier d'un accès à cette salle ?*
- *A deux reprises, les locaux ont fait l'objet d'effraction et de vols.
Le bâtiment est-il équipé d'une alarme anti-intrusion ? ».*

Par rapport à la gare d'Antoing le Président confirme que l'entretien de la gare fait partie de l'entretien général des bâtiments communaux. On a connu pas mal d'interventions dans tous ces bâtiments en 2025. Le budget prévu pour faire les travaux a été englouti dans les interventions de 2025. Sauf que le chantier est un peu plus compliqué que l'histoire de la gâchette. Il faut, en effet, remplacer l'entièreté de la porte car elle a été fracturée et installer une commande à fermeture programmable temporisée. Il y a aussi la sécurisation de la salle par la pose d'une caméra de surveillance et la mise en peinture et pose de banquettes pour que ce soit un lieu accueillant et digne de ce nom. Comme le budget avait été englouti, ce sera fait pour le premier semestre 2026. Pour ce qui est du bâtiment, au niveau de l'équipement, on a un système d'alarme avec recours à une centrale d'alarme qui prévient directement la police en cas d'absence des occupants. On a deux caméras de surveillance de la façade arrière. Une caméra de vue qui filme la façade du côté rue. Une caméra qui est posée par l'occupant à l'intérieur du local occupé par l'amicale des pompiers et un éclairage avec détecteur de mouvement sur l'entrée principale. Ceux qui sont rentrés étaient cagoulés et les images n'étaient pas exploitables. Malheureusement, les personnes n'ont pas été retrouvées. S'agissant de vols de caisse, le Président a conseillé à l'amicale des pompiers d'essayer de ne pas laisser d'argent dans le bâtiment. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise, qu'en l'absence de réponse de l'occupant, la centrale d'alarme fait un recours direct vers les services de police.

9. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Marc SOENENS pour le groupe GO

Monsieur SOENENS étant souffrant mais présent, Monsieur VERSCHEURE expose son point relatif aux appels à projets et subsides :

« Pourriez-vous nous expliquer la procédure de travail des services de la commune dans le cadre des appels à projets – recherche de subsides :

- *Information – prise de connaissance - recherche (désignation d'une personne, d'un service, ...)*
- *Relai vers les instances supérieures (DG, Bourgmestre, échevin, DF, ...)*
- *Décision (échevin, Collège, Conseil Communal, ...)*
- *Introduction de la demande, ...*

Exemple :

Dans le cadre du Plan Local de Propreté le Ministre Coppieters avait lancé un appel à projets afin d'octroyer des subsides pour permettre de renforcer des actions concrètes pour une commune plus propre et plus respectueuse de son environnement. Dans cet appel à projets, on

aurait pu envisager une création de supports mobiles de collecte des déchets lors de festivités, créer des tableaux didactiques sur la bonne gestion des déchets, intensifier la lutte contre les dépôts clandestins, créer des actions de sensibilisation dans les écoles, ... la liste est longue.

Est-ce que la commune d'Antoing a oui ou non répondu à cet appel ? si oui, la commune a-t-elle été retenue ou pas (pourquoi) et si non, pourquoi ne pas avoir répondu à cet appel.

Y a-t-il des dossiers de demandes de subsides introduits hors appels à projets :

- *Est-ce possible et pour quels dossiers ?*
- *Si oui, quelle en est la procédure ?*

Serait-il possible de fournir au Conseil Communal de manière régulière (une fois par mois par exemple) un relevé des appels à projets ? ».

Pour le dernier point, le Président précise que les réponses se trouvent dans les PV de collège que chaque conseiller reçoit. Pour poser un cadre relativement classique, parfois, on reçoit par mail et on est informé par mail de l'arrivée d'un subside ou autre. A ce moment-là, le politique en prend possession, on discute avec l'agent, le directeur général, et toutes les parties prenantes, le Directeur Financier également. Pour pouvoir y répondre, on commence par mettre en branle l'administration, de manière classique. Parfois, ce sont les membres du Collège eux-mêmes qui effectuent les recherches. Il existe une plateforme très bien faite sur la Région wallonne, sur laquelle on peut, à tout moment, aller solliciter l'un ou l'autre subside. On dit qu'on a vu telle chose on prévient l'administration et c'est parti. C'est toujours au schéma classique, direction générale, administration, collaboration avec l'administration, travail, etc. Ensuite, agent traitant, passage au conseil communal pour les votes, etc., ce qu'on connaît de manière classique. C'est en grande majorité ainsi, dans 99,9 % des cas, que cela fonctionne. Pour ce qui est du plan local de propreté du ministre Coppieters, le ministre avait fixé un nombre de fiches minimales qui devaient se trouver dans le plan de notre côté. Fiches qui devaient, du coup, avoir un certain poids financier. Or, dans le nôtre, dans les 4 fiches qui nous concernaient, il y en a une qui ne coûte pas l'argent, c'est le retrait des poubelles qui sont abandonnées, soit vandalisées systématiquement, etc. De ce fait-là, on n'avait plus que 3 fiches subsidiées, et donc, on était hors cadre de ce que le ministre Coppieters, en fait, pouvait subsidier. Cependant, par rapport à d'autres problèmes, à d'autres appels auquel on avait répondu, il y avait eu un test pour avoir une machine à canettes mais on n'avait pas été retenus. En revanche, on avait été retenus pour les caméras. De manière générale, on essaie de répondre. Pour le moment, il n'y a pas grand-chose, si ce n'est les appels subsides pour la sensibilisation. Alors, comment ça se passe ? Dans les écoles, on a des écoles citoyennes, on a déjà eu l'occasion de converser là-dessus, il y a des sensibilisations qui sont faites. Sans trop spoiler le travail du Conseil Communal des Enfants, il y a des thématiques qu'ils souhaiteraient aborder dans ce cadre-là, et pour lesquelles on va les accompagner. Idem pour les écoles, par exemple, les écoles sont partenaires de Be-Wapp. Cette sensibilisation existe déjà au niveau des écoles, elle pourrait être renforcée. On le fait aussi parfois par voie d'article dans le bulletin communal. En matière de sensibilisation, elle est laissée à l'intercommunal IPALLE. Parce qu'IPALLE perçoit que, du coup, il ne vient pas chercher dans la poche communale. Par exemple, les territoires zéro déchet, c'est plutôt à l'échelle de l'intercommunale. A la question de Monsieur SOENENS, le Président précise que la meilleure source d'information, c'est la plateforme de la Région wallonne. C'est celle-là qui sort du lot. En plus, on peut, en fonction de son statut, filtrer par particulier, commune, etc., avec des identifiants. Il faut regarder aussi par secteur d'activité comme l'économie. En tant que citoyen, on peut parfois faire appel à ces aides-là, en tant qu'entreprise ou Asbl également.

10. Procès-verbaux

A l'unanimité, le Conseil approuve les procès-verbaux des séances du 18 décembre 2025.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE expose sa question : « *Lors de la remise des vœux du Bourgmestre le vendredi 09 janvier, je m'attendais à voir la salle du Scaldis déjà en partie "rafraîchie". Or, excepté la scène qui a disparu, je n'ai pas observé de changement alors qu'il va y avoir un an qu'elle n'est plus mise à disposition de la population. Quand les travaux de réfection vont-ils réellement commencer ? Quelle en sera la durée ?* »

Monsieur BOCQUILLON précise que l'ambition de la ville dans ce dossier est de rénover la salle afin de disposer d'un outil de qualité répondant aux différentes normes en vigueur. Raison pour laquelle nous avons fait appel à toute une série de bureaux d'études spécialisés en techniques spéciale, stabilité, acoustique, scénographie et inventaire amiante. Malheureusement, la coordination des ces études a été particulièrement chronophage et le dossier « projet » n'a pu être soumis à l'approbation du Conseil communal qu'en mai 2025 suite de quoi, il a été transmis au pouvoir subsidiant pour accord. Ce dernier nous est parvenu le 31 août 2025. La dernière étape de la procédure de passation avant la notification du marché à savoir, l'approbation du dossier attribution par la tutelle, a été franchie le 9 décembre dernier. Malheureusement, compte tenu du délai d'exécution proposé par l'adjudicataire, il appert que nous ne sommes plus en mesure de respecter l'échéance fixée par l'appel à projets à savoir, transmission de la preuve de la réception provisoire à la Communauté française avant le 30 juin 2026. Compte tenu de cette information, nous avons questionné la Fédération Wallonie-Bruxelles (en date du 19 novembre 2025 avec rappels envoyés les 10 décembre 2025 et 8 janvier 2026) afin de trouver une solution pour éviter la perte du droit à la subvention. Celle-ci nous a récemment informé qu'une mesure d'assouplissement octroyant un délai complémentaire jusqu'au 31 décembre 2026 serait actuellement sur la table des négociations. Par prudence, le Collège communal a décidé d'attendre la confirmation de l'adoption de mesures d'assouplissement de la part de la FWB avant de décider d'une éventuelle notification du marché. Il convient en effet de prendre en considération le fait que le marché a été publié alors que le contexte économique n'était pas idéal. En effet, l'échéance fixée par l'appel à projets PRR Infrastructures Culturelles est commune à celle de nombreux autres appels à projets (réception des travaux avant le 30 juin 2026). Les entreprises étaient par ailleurs frileuses à l'idée de remettre une offre pour les travaux du Scaldis car elles s'estimaient incapables de libérer les ressources suffisantes pour que ce dossier puisse aboutir dans les temps et ce, alors qu'elles seront en plein rush pour terminer leurs commandes en cours. Le collège a donc estimé qu'en cas de perte de subvention, il pourrait être très avantageux de relancer le marché et ainsi profiter d'un contexte économique beaucoup plus favorable. Le Président ajoute que, par rapport au timing imposé par la FWB, le Collège veut des garanties, parce qu'arriver à dire que les travaux pourraient être finis pour le 30 juin 2026, c'est un peu compliqué. La date de début des travaux des lot 1 « *Travaux d'aménagement, de rénovation et de mise en conformité* » et 3 « *Travaux de parachèvements et divers* » doivent être fixées conformément à l'article 76 de l'AR 14/01/2013 soit, entre le 15^{ème} et le 60^{ème} jour de la notification ceux-ci. Le délai d'exécution du lot 1 du marché est fixé à 140 jours ouvrables, celui du lot 3 est de 55 jours ouvrables. Si on n'a pas la certitude d'avoir, à un moment donné, la prolongation du délai jusqu'au mois de décembre, on ne va pas prendre de risques. On a fait une mesure de prudence. On a relancé à deux reprises directement le département qui doit nous octroyer le subside afin

de connaître la position du ministre. La position du ministre est, en première lecture, qu'on prolonge le délai jusqu'en décembre 2026, mais on ne nous l'a pas encore confirmé. On est déjà fin janvier, on nous annonce une réponse pour le printemps. Si on fait le calcul, il y aura déjà trois mois qu'on pensait récupérer et qui seront perdus dès le départ. C'est un peu ubuesque. Ce n'est pas notre faute, nous, on est prêts à notifier. Si on a la certification demain, on notifiera dans la foulée, puisqu'on a déjà, de toute façon, l'accord du Conseil communal.

Monsieur VIVIER expose sa question : *« Je me permets de revenir sur les travaux de la place de Maubray :*

- Vous avez commencé les travaux avant la réunion citoyenne.*
- Vous avez fait une réunion citoyenne, et vous avez écouté quelques doléances des riverains, merci pour eux et pour le village.*
- Vous avez annoncé une ouverture pour 2025.*
- Je vous ai demandé une concertation avec le milieu agricole pour les différents passages difficiles dans la commune et notamment cette place.*

Nous sommes maintenant le 22 janvier, il semble que les travaux se terminent, en tout cas pour certains, c'est ouvert depuis longtemps.

Mes questions sont les suivantes :

- Ou en est-on dans le planning ?*
- Avez-vous des dates d'ouverture ?*
- Les finitions (aménagements, abords) et les panneaux de signalisation ne sont pas encore sur le site, allez-vous effectuer une réception provisoire avec des remarques et une définitive par la suite ?*
- Avez-vous eu l'occasion de trouver une date pour la discussion avec le monde agricole ?*
- Prévoyez vous une réunion citoyenne pour envisager sereinement les derniers aménagements encore possibles ?*
- Avez-vous maintenant un nombre exact des places de parking avant et après les travaux ?*
- Avez-vous l'estimation du prix final ?*
- Une inauguration sera prévue pour l'ensemble du site ? »*

Au niveau du planning, la pose de la signalisation, tout ce qui est panneaux, potelets et ce qui manque encore pour rouvrir, sera fait courant de la journée de demain. Et donc, la place de Maubray sera rouverte à la circulation demain, en fin d'après-midi. Il restera à poser le mobilier urbain et l'éclairage ORES. Tout cela sera fait dans la foulée vers mars-avril si la météo le permet. Pour ce qui est du monde agricole, il y a la largeur nécessaire. On a les 5,50 m, ils sauront passer comme le commissaire l'avait dit et répété en réunion. Ça marche dans le bas d'Antoing, c'est la même largeur qu'au niveau de la Place du Préau. Le Président rappelle, qu'au niveau de la Place du Préau, il y a deux cafés, une friterie, une pharmacie maintenant, et aussi du charroi assez lourd, assez large, et qu'on n'a jamais connu de problème. Quand on vient de la rue de la gare vers Maubray, on voit assez bien dans les deux sens. On espère que la convivialité primera. Généralement, ça se passe bien. Quand on prend le chemin de l'Attre, et qu'on croise les agriculteurs, ça marche. Là, il y aura un peu plus de largeur. Donc, pas trop d'inquiétude. Pour le nombre exact des places de parking, Monsieur le Commissaire, le 11 juin dernier, dénombrait 15 places de parking réglementaires, et à l'heure actuelle, on en dénombre 20. Il y en aura 3 le long de la rue des Cascades, 13 en bataille sur la placette, et 4 en bout à bout sur le tronçon qui va vers Callenelle. Bien entendu, le marquage interviendra une fois que la météo sera plus favorable mais, en tout cas, ce sera déjà autorisé. Au niveau du prix final, on n'a pas encore la proposition de décompte, puisque les travaux ne sont pas terminés. Au 31

décembre 2025, le montant cumulé de travaux était de 310.493,72 € HTVA soit, 375.697 € TVAC. Le montant final devrait être inférieur au montant de la commande, à savoir 409.192 € HTVA, soit 495.123,15 € TVAC. Pour l'inauguration du site, elle sera prévue effectivement une fois que le temps le permettra et, bien entendu, on invitera le Conseil communal. Par rapport à la réunion citoyenne, les gens sont allés assez spontanément au contact de l'entreprise. Ils sont, pour la plupart, ravis. Il y a des doléances pour les fleurs, mais tout cela a déjà été collationné par l'entreprise. On va faire en sorte que ça corresponde aux derniers desideratas des citoyens sans aucun problème. On procèdera ensuite à la réception provisoire. Monsieur VIVIER estime important de conserver le dialogue. Pour les aménagements, c'est important, parce qu'il y aura encore des réflexions qui ne sont pas idiotes de la part de riverains, notamment avec la place de parking devant une maison et le manque de passage près d'un panneau. A ce sujet, le Président précise que le panneau en question va être démonté et décalé. Monsieur VIVIER signale qu'il faut aussi penser aux vélos qui passent et s'arrêtent là et fleurir cette place.

Madame FARINEAU expose sa question à destination de l'échevin des travaux : *« Suite aux conditions météorologiques particulièrement défavorables de ces dernières semaines (pluies abondantes, périodes de gel et chutes de neige), plusieurs routes de notre commune ont été fragilisées. L'eau s'est infiltrée dans les revêtements et, avec les variations de température, a provoqué l'apparition de nids-de-poule parfois importants ainsi que des dégradations localisées sur différentes voiries de notre territoire.*

Vous avez indiqué sur les réseaux sociaux que le service voirie était fortement sollicité et intervenait progressivement afin de sécuriser les zones les plus touchées et d'effectuer les réparations nécessaires, en tenant compte des priorités et des contraintes techniques. Le groupe GO tient d'ailleurs à vous remercier pour cette réaction rapide.

Cependant, plusieurs citoyens m'ont signalé des trous plus ou moins importants notamment rue Roosevelt, rue Arthur Dutoit (y compris dans la ruelle) ainsi que rue Émile Royer à Calonne. Des problèmes similaires ont également été constatés rue de Bitremont à Maubray.

Lors du conseil communal du 20/02/2025, j'avais interrogé le Collège sur la plateforme envisagée dans la Déclaration de Politique Communale pour gérer notamment la propreté publique. Monsieur le Bourgmestre avait alors annoncé le projet de la Ville d'adhérer à « Fix My Street », cette application régionale qui permet aux citoyens de signaler directement les problèmes de voirie, d'éclairage ou de propreté, et qui centralise les signalements afin de faciliter le travail des services techniques.

Dans le cas précis des nids-de-poule, un tel dispositif serait particulièrement utile tant pour les citoyens que pour l'administration.

Pouvez-vous nous indiquer où en est actuellement dans la procédure d'adhésion de la Ville à la plateforme Fix My Street, et dans quels délais ce service pourrait être opérationnel ? »

Concernant la mise en place de la plateforme Fix My Street, il est important de rappeler que notre volonté n'a jamais été de retarder ce projet, mais bien de le déployer dans de bonnes conditions et de manière efficace aux citoyens. Avant toute ouverture au public, il est indispensable de procéder à une phase test interne de plusieurs semaines avec certains ouvriers communaux. Cette étape est essentielle afin que les équipes maîtrisent parfaitement l'outil, et que les procédures soient claires et que les signalements futurs puissent être traités rapidement et correctement. L'objectif est d'éviter un lancement précipité qui pourrait générer des dysfonctionnements ou de la frustration auprès des citoyens. Cette phase de test n'a pas encore pu être menée car les ouvriers communaux ont été fortement mobilisés sur d'autres projets aussi importants et prioritaires tels que l'entretien général annuel de l'ensemble de l'entité, l'amélioration de la sécurisation des espaces publics, l'organisation des fêtes de la ville, notamment le marché de Noël, ainsi que de nombreuses autres festivités destinées aux petits comme aux grands. Ce sont souvent des missions moins visibles, auxquelles on ne prête plus toujours attention mais qui demandent énormément de temps, d'organisation et d'engagement

sur le terrain. Il convient également de rappeler que l'ensemble de ces tâches est assuré par une équipe d'environ 30 ouvriers communaux dont le travail quotidien et le service rendu à la population ne doivent en aucun cas être sous-estimés. La plateforme Fix My Street sera mise en œuvre dès que les conditions seront réunies pour garantir un service efficace, maîtrisé et réellement utile aux citoyens et qui reste notre priorité commune. Le Président rappelle que le Collège a marqué son accord sur la convention qui régit l'utilisation de l'application en date du 9 mai 2025. Notre chef des travaux a déjà son accès. Il faut savoir que Fix My Street viendra compléter ce qui existe déjà. Il rappelle aux citoyens qu'ils peuvent passer un coup de fil directement à l'administration, mails et autres. Tous ces modes de communication ne seront pas remplacés exclusivement par Fix My Street. Il faut savoir également que les services inspectent régulièrement les voiries. Le 9 octobre dernier, les voiries ont été inspectées en compagnie du HIT, afin de prioriser celles qui nécessitaient une rénovation locale globale. Madame FARINEAU précise ne pas sous-estimer le travail des ouvriers, ils travaillent super bien. Mais, quand elle a vu autant de demandes, surtout sur les réseaux, ce n'est vraiment pas facile de centraliser les demandes. Se souvenant que, dans la déclaration de politique communale, le Collège avait émis le souhait d'adhérer à une plateforme de gestion des services techniques, la question semblait opportune. Mais, en aucun cas, elle ne remet le travail des ouvriers en cause et on les remercie beaucoup d'intervenir aussi rapidement quand c'est nécessaire, notamment avec le sablage qui a été nickel sur notre commune.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 45.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT